



## HONORAIRES DE TRANSACTION A COMPTER DU 01/04/2017.

**A la charge du vendeur.**

Le montant des commissions étant libre, les taux définis ci-dessous s'entendent donc comme références usuelles (sachant que **20.00 % de T.V.A. sont reversés au TRESOR PUBLIC**).

### PRIX VENDEUR

### POURCENTAGE DE COMMISSIONS (négociables)

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| - de 0 à 120.000 € (terrains) | Forfait de 7.500 euros H.T. soit <b>9.000 euros TTC</b>              |
| - de 120.000 à 180.000 €      | Forfait de 8 333.00 euros H.T. soit <b>10.000 euros TTC.</b>         |
| - de 180.000 à plus .....     | Mandats simples Pourcentage de : <b>4.16 % H.T. soit 5 % T.T.C.</b>  |
|                               | • Mandats fidélité Pourcentage de : <b>4.71 % HT soit 5.66 % TTC</b> |

Les vendeurs autorisent le mandataire par mandat ratifié, à négocier ses honoraires si nécessaire, notamment en termes de communication.

### LES HONORAIRES COMPRENNENT :

#### PARTIE PROSPECTION

- Recherche de biens,
- Prise de contact vendeur,
- Visite et appréciation du bien,
- Etude du prix ciblée,
- Etude juridique et fiscale,
- Constitution du dossier,
- Métrage laser (loi Carrez),
- Démarches administratives,
- Réalisation du Mandat,
- Publicité, vitrine, Internet,
- Publicité inter agence,
- Inter agence,

#### PARTIE TRANSACTION

- Sélection du fichier clients,
- Présentation des produits,
- Réception et ciblage des acquéreurs,
- Visite, revisites avec les clients,
- Relances et suivi téléphoniques,
- Compte-rendu des visites,
- Etude de financement,
- Négociation de la transaction,
- Préparation du compromis,
- Réalisation du sous seing privé,
- Suivi notarial du dossier,
- Assistance des parties le jour de l'acte.

## HONORAIRES DE LOCATION

Habitations : Dispositions loi ALUR.

Le plafond des honoraires locataires et propriétaires portant sur les prestations :

- Visites, constitution du dossier définitif, la rédaction du bail sera en **zone tendue (voir liste ALUR) : 10 € /m2 habitable.**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3 €/m2.**
- Honoraires d'entremise et de négociation ainsi que la mise en publicité, à la charge du propriétaire : **150 €.**

Locaux professionnel, commerciaux : honoraires libres.